

Cartographie des dispositifs d'accompagnement Afpa Occitanie



AXE 1 Construire son itinéraire

Missions Locales, E2C, EPIDE	DECLIC POUR L'ACTION	- Construire ou renforcer son projet professionnel - Aider à la reprise de confiance en soi - Travailler sur son parcours d'insertion professionnelle (compétences de base, numérique, code de la route)	16-25 ans	Souhaitant s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle	8 ateliers mobilisables à la carte, dont 2 adaptés pour les non francophones : - Découvrir son métier grandeurs nature - Construire son projet pro à partir de ses atouts et opportunités d'emploi - Mieux mobiliser ses capacités et gagner en confiance - Découvrir les compétences de base attendues par les employeurs et se situer grâce à CléA - S'approprier les outils numériques - Objectif code de la route	7h, 14h ou 35h avec la possibilité de démultiplier les ateliers	Ateliers à la carte	- Prise en charge de l'hébergement possible pendant les ateliers (pour les majeurs) - Prise en charge sous conditions pour un hébergement sans atelier (sur 1 mois, renouvelable 1 fois) - Pas d'hébergement pour les mineurs	Prise en charge lorsque les ateliers ont lieu en centre Afpa ou dans le cadre d'un hébergement	Pas de rémunération
Pôle emploi, Conseil départemental	PREPA COMPETENCES	- Découvrir, pratiquer et confirmer son choix de métier - Se préparer à conduire son projet : développement des compétences générales et numériques nécessaires à l'emploi durable et formalisation du plan d'actions (formation et/ou emploi) - S'engager dans un parcours de formation personnalisé	Bénéficiaire du RSA Demandeur d'emploi Demandeur d'emploi de longue durée Bénéficiaire du CEJ (Contrat Engagement Jeune)	- Souhaitant s'engager dans un parcours d'accès à la qualification - Ayant un projet à minima dans un domaine d'activité - Être disponible sur une durée de 12 semaines	- Parcours personnalisé avec des ateliers et un accompagnement individualisé renforcé tout au long du parcours 2 parcours : - Projet (3 semaines) pour consolider le projet professionnel et/ou de formation - Sécurisation du projet de formation (SPF) (3 semaines) pour intégrer et sécuriser la réussite de leur parcours de formation qualifiant.	3 semaines maximum	Action possible en présentiel et/ou à distance sur certains départements.	A la charge du bénéficiaire	A la charge du bénéficiaire	Oui si - de 30 ans
Missions Locales, CIO	LA PROMO 16-18	Permettre aux jeunes décrocheurs concernés par l'obligation de formation de trouver leur voie professionnelle et les guider vers l'autonomie	Jeunes décrocheurs, de 16 à moins de 18 ans à leur inscription, concernés par l'obligation de formation	Souhaitant s'engager dans la construction d'un projet d'avenir	Parcours en 4 phases : - L'engagement : 1 semaine pour se lancer dans le programme - L'initiation : 2 semaines pour se recentrer sur soi et partager de nouvelles expériences avec d'autres jeunes - S'éloigner de ses zones de confort - La construction : 8 à 10 semaines dans un Village Afpa - La préparation à la suite : 2 semaines pour réaliser les démarches nécessaires à une entrée en formation, à un emploi ...	13 à 15 semaines	Parcours d'accompagnement socio-éducatif et socioprofessionnel	Pas d'hébergement	Prise en charge Accueil en demi-pension	Pas de rémunération

AXE 2 Sécuriser les parcours

Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales, Conseil départemental, Organisme de formation, Chantier d'insertion	RAN (REMISE A NIVEAU) - FLE FLI (FRANCAIS LANGUE ETRANGERE/INSERTION) - ILLETTRISME ALPHABETISATION	Permettre à toute personne en recherche d'emploi d'élever son niveau de compétence en langue française pour améliorer son employabilité et son insertion professionnelle au plus près de chez elle	Public fragilisé +16 ans Demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi Personne en situation d'illettrisme PSMJ (Placé Sous Main de Justice)	Souhaitant s'engager dans une dynamique d'insertion ou de reconversion	RAN illettrisme : 7 modules FLE-FLI : 10 modules ALPHABETISATION : 10 modules	8 à 10 semaines 280h en formation + 70h en entreprise (facultatif)	Parcours d'accompagnement modulaire	Hébergement et restauration à la charge du bénéficiaire	Oui
--	---	--	--	--	---	--	-------------------------------------	---	-----

Cartographie des dispositifs d'accompagnement
Afpa Occitanie



 Prescripteur	 Dispositif	 Objectif/finalité	 Public	 Prérequis (profil)	 Programme	 Durée	 Format	 Hébergement	 Restauration	 Rémunération
--	--	---	--	--	---	---	--	---	--	--

AXE 3 Certifier et/ou reconnaître des compétences

Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, Service RH d'entreprises (VAE collective), Conseil régional	VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE)	Obtenir une certification : un diplôme, un titre professionnel, un certificat de compétence professionnelle pour trouver un emploi plus facilement, évoluer dans son secteur professionnel, envisager une reconversion professionnelle...	Demandeur d'emploi Salariés Travailleurs indépendants, artisans, commerçants Militaires en fin de contrat	Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, justifiant d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée	PDA : informations collectives ITV : instruction technique de validation POV : positionnement SAVAE : accompagnement des candidats PTV : prise en main de la session d'examen Réussite partielle VAE CTV : passage à l'examen CTP	8 à 10 mois	Parcours et/ou ateliers à la carte	A la charge du bénéficiaire	A la charge du bénéficiaire	Pas de rémunération
Pôle emploi, OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)	VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE) PRIMO-ARRIVANTS	Permettre à chaque personne d'enclencher une dynamique positive d'accès à l'emploi. Proposer à un public de primo-arrivants un dispositif de validation des compétences professionnelles à partir de 3 voies distinctes : 1. VAE pour l'accès au Titre 2. VAE pour l'accès à un ou plusieurs CCP 3. RSFP (Reconnaissance de Savoir-Faire Pro)	Primo-arrivant détenteur d'un titre de séjour pérenne, ayant signé le CIR (Contrat d'Intégration Républicain) inscrit comme demandeur d'emploi	Souhaitant obtenir une validation afin d'optimiser ses démarches de recherche d'emploi	Parcours de 5 Rdv : 3h : Accueil, information sur le programme, positionnement linguistique et repérage du type de validation 3h : Positionnement et construction de parcours : VAE Titre professionnel (TP) ou une reconnaissance RSFP 3h : Pour les parcours VAE TP ou ECAP / Prestation de tiers confiance / Appui au montage du dossier recevabilité 4x3h : Ateliers d'accompagnement et éventuel complément de formation 0,5j à 5 j : Prise en main du plateau technique et des équipements	8 mois maximum	Parcours	A la charge du bénéficiaire	A la charge du bénéficiaire	Pas de rémunération
ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), ACI (atelier et chantier d'insertion), EI (Entreprise d'Insertion), EA (Entreprise Adaptée) ...	RSFP (RECONNAISSANCE DES SAVOIR-FAIRE PROFESSIONNELS)	Faire reconnaître et valoriser ses compétences	Les travailleurs handicapés du milieu de travail protégé Les salariés des entreprises adaptées Les jeunes sortant de l'éducation spécialisée Les salariés de structures d'insertion par l'activité économique	Souhaitant obtenir une reconnaissance attestée par un professionnel du milieu de travail servant ainsi de Passeport pour l'emploi	Epreuves pratiques et mises en situation de travail professionnel	4 à 8 semaines	Parcours	A la charge du bénéficiaire	A la charge du bénéficiaire	Pas de rémunération
Pôle Emploi	AFEST (ACTION DE FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL)	Mettre de la formation dans le travail et du travail dans la formation Rendre les apprenants opérationnels plus rapidement Faciliter les recrutements sur les métiers en tension	Demandeurs d'emploi, Salariés Travailleurs indépendants, artisans, commerçants, Militaires en fin de contrat Une entreprise souhaitant former et recruter	Souhaitant obtenir une reconnaissance attestée par un professionnel du milieu de travail servant ainsi de Passeport pour l'emploi	3 étapes : • Analyse des besoins, définition du parcours et formation du tuteur • Mise en oeuvre de la formation en situation de travail • Bilan des acquis (animé par l'intervenant Afpa, avec le tuteur entreprise et l'apprenant)	Une durée maximale de 400 heures	Parcours	A la charge du bénéficiaire	A la charge du bénéficiaire	POEI ou AFPR

AXE 4 Reclassement Professionnel

Pôle emploi	CSP (CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE)	Le CSP permet au salarié dont le licenciement économique est envisagé, de bénéficier, après la rupture du contrat de travail, d'un ensemble de mesures lui permettant un reclassement accéléré proposé par Pôle emploi par un prestataire (Afpa, Altédia...)	Ancien salarié d'une entreprise de moins de 1 000 salariés, en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire qui a été contrainte de procéder à un licenciement économique.	Souhaitant s'engager dans une dynamique d'insertion ou de reconversion et pouvant justifier des conditions ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de retour à l'emploi (ARE).	4 étapes : • Entretien individuel de pré-bilan : dans les 8 jours qui suivent son acceptation du CSP, le salarié est convoqué par le Pôle emploi • Accompagnement, périodes de formation et d'activité professionnelle : pendant toute la durée du dispositif, le salarié a accès à un accompagnement individualisé • Entretien mi-parcours : à l'issue du 4ème mois d'accompagnement effectif, le salarié est convoqué par son conseiller référent afin de faire un point sur les objectifs fixés • Entretien final : il est réalisé au cours des 2 derniers mois d'accompagnement, afin que le conseiller et le bénéficiaire du CSP établissent un bilan du dispositif.	Auparavant limitée à 12 mois, la durée du CSP peut désormais être allongée, dans la limite de 3 mois, des périodes d'activités professionnelles effectuées à partir du 7ème mois. Soit une durée maximale de 15 mois.	Parcours	Hébergement et restauration à la charge du bénéficiaire	Versement d'une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).
-------------	---	--	--	--	---	---	----------	---	---

Cartographie des dispositifs d'accompagnement Afpa Occitanie

Prescripteur	Dispositif	Objectif/finalité	Public	Prérequis (profil)	Programme	Durée	Format	Hébergement	Restauration	Rémunération
--------------	------------	-------------------	--------	--------------------	-----------	-------	--------	-------------	--------------	--------------

AXE 5 Favoriser l'insertion
socioprofessionnelle

Préfectures de département, L'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), Opérateurs du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle), Pôle emploi, Gestionnaires de centres d'hébergement...	HOPE (Hébergement, Orientation et Parcours vers l'Emploi)	» Permettre d'accéder à un emploi durable et à l'autonomie, à partir d'un parcours accompagné vers l'insertion et l'emploi, comprenant l'hébergement et la restauration. Ce parcours vise à la qualification totale ou partielle, et à l'accès à l'emploi.	Réfugié Bénéficiaire d'une protection internationale / apatride Inscrit à Pôle emploi Priorité aux personnes isolées et aux - de 25 ans Et ayant par ailleurs : • Signé un CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) • Un niveau minimum A1 en français • Suivi une formation linguistique si prescrite par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) • Suivi la formation civique	Souhaitant s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle	Un parcours de formation : • Une qualification en Français : POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective) de 400 h (330 h en centre Afpa et 70 h de stage en entreprise) • Une formation métier : en alternance • DCL (Diplôme de compétence en langue) • Une certification : CCP (Certificat de Compétence Professionnelle) ou titre professionnel • Un accompagnement global tout au long du parcours (logement, santé, droit, citoyenneté)	6 à 12 mois	Parcours POEC : 400h Contrat Pro ou CDPI (Contrat de Développement Professionnel Intérimaire) : 450h Ou contrat d'apprentissage	Prise en charge	Prise en charge	Oui
Pôle Emploi	PES (PARCOURS EMPLOI SANTÉ)	» Permettre d'accéder à un emploi durable et à l'autonomie, à partir d'un parcours accompagné vers l'insertion et l'emploi, comprenant l'hébergement et la restauration. Ce parcours vise à la qualification totale ou partielle, et à l'accès à l'emploi.	Demandeurs d'Emploi longue durée et très longue durée rencontrant des problématiques de santé (public cible au départ) désormais étendu à l'ensemble des DE rencontrant des problèmes de santé.	souhaitant s'engager dans un parcours d'accompagnement	Le Parcours Emploi Santé se caractérise par : • première phase diagnostic à 360 degrés (4 semaines maximum) pour faire le point sur la situation de la personne au niveau global, santé et projet professionnel, afin de définir les objectifs de l'accompagnement et le plan d'action adapté. • deuxième phase : accompagnement psychosocial et professionnel avec une activité par semaine sous la forme d'entretiens individuels, ateliers collectifs, actions de visites d'entreprises, ... Au cours de cette phase un entretien de suivi mensuel est effectué avec le psychologue du travail référent afin de faire le point sur le mois écoulé et l'avancement de l'accompagnement (éventuellement réajuster le plan d'action). • Un bilan de fin de parcours pour analyser l'évolution et évoquer les pistes restantes à explorer	4 à 6 mois	Il est composé de rendez-vous individuels confidentiels et d'ateliers collectifs ajustés à aux besoins.	A la charge du bénéficiaire	A la charge du bénéficiaire	Oui

TOUS VOS CONTACTS EN REGION

